

## CLASSE DE NEJGE 2022

Madame, Monsieur,

Voici, comme convenu lors de la réunion de rentrée, l'échéancier pour le paiement du séjour à Combloux.

Le montant total du séjour par enfant s'élève à 580€. Différentes aides nous permettent néanmoins de faire baisser ce montant.

Le conseil départemental verse une subvention fixe de 52€. La mairie, la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves participeront également financièrement. Le montant des différentes aides vous sera communiqué dès qu'il sera connu.

Concernant l'aide de la mairie, elle est calculée en fonction de votre quotient familial. Je vous remercie donc de me faire parvenir le plus rapidement possible (et pour le 8 octobre au plus tard) **une attestation de la CAF** (indiquant votre quotient familial).

Nous avons choisi de mettre en place le même échéancier pour toutes les familles. Merci de le respecter. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la **Coopérative scolaire de Tigy**. Vous pouvez également régler avec des chèques-vacances (ANCV). N'hésitez pas à nous contacter en cas de soucis, nous trouverons une solution.

Les chèques ne seront pas encaissés avant la fin de chaque mois, nous vous remercions donc de donner les trois premiers en une seule fois pour plus de simplicité.

30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
120€	120€	120€	A venir*

\* Le dernier montant sera calculé selon les aides qui vous seront allouées. Il vous sera communiqué dès que possible.

Cordialement,  
Mmes Pelloie et Lodenet

## CLASSE DE NEJGE 2022

Madame, Monsieur,

Voici, comme convenu lors de la réunion de rentrée, l'échéancier pour le paiement du séjour à Combloux.

Le montant total du séjour par enfant s'élève à 580€. Différentes aides nous permettent néanmoins de faire baisser ce montant.

Le conseil départemental verse une subvention fixe de 52€. La mairie, la coopérative scolaire et l'association des parents d'élèves participeront également financièrement. Le montant des différentes aides vous sera communiqué dès qu'il sera connu.

Concernant l'aide de la mairie, elle est calculée en fonction de votre quotient familial. Je vous remercie donc de me faire parvenir le plus rapidement possible (et pour le 8 octobre au plus tard) **une attestation de la CAF** (indiquant votre quotient familial).

Nous avons choisi de mettre en place le même échéancier pour toutes les familles. Merci de le respecter. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la **Coopérative scolaire de Tigy**. Vous pouvez également régler avec des chèques-vacances (ANCV). N'hésitez pas à nous contacter en cas de soucis, nous trouverons une solution.

Les chèques ne seront pas encaissés avant la fin de chaque mois, nous vous remercions donc de donner les trois premiers en une seule fois pour plus de simplicité.

30 septembre	31 octobre	30 novembre	31 décembre
120€	120€	120€	A venir*

\* Le dernier montant sera calculé selon les aides qui vous seront allouées. Il vous sera communiqué dès que possible.

Cordialement,  
Mmes Pelloie et Lodenet